

PAR COURRIEL

Québec, le 9 décembre 2024

Monsieur Jean-Benoit Létourneau
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Municipalité d'East Broughton
600, 10^e Avenue Sud
East Broughton (Québec) G0N 1H0

**Objet : Rapport de suivi de l'application des recommandations portant sur
l'information aux citoyens relative à la taxation**

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Le **rapport de suivi de l'application des recommandations** portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa publication, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

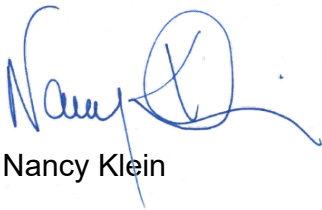
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que l'ensemble des recommandations n'ont pas donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi de celles-ci auprès de votre municipalité. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que l'ensemble des recommandations formulées soit appliqué de manière satisfaisante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre municipalité quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport de suivi de l'application des recommandations

c. c. M. Raphaël Rioux, directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 9 décembre 2024

Monsieur Francis St-Pierre
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Municipalité de la paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

**Objet : Rapport de suivi de l'application des recommandations portant sur
l'information aux citoyens relative à la taxation**

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Le **rapport de suivi de l'application des recommandations** portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa publication, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que l'ensemble des recommandations n'ont pas donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi de celles-ci auprès de votre municipalité. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que l'ensemble des recommandations formulées soit appliqué de manière satisfaisante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre municipalité quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport de suivi de l'application des recommandations

c. c. Mme Nadia Lavoie, directrice générale

PAR COURRIEL

Québec, le 9 décembre 2024

Monsieur Jean-Luc Barthe
Maire
Madame et Messieurs les membres du conseil
Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola
25, rue Laforest
Saint-Ignace-de-Loyola (Québec) J0K 2P0

**Objet : Rapport de suivi de l'application des recommandations portant sur
l'information aux citoyens relative à la taxation**

Monsieur le Maire,
Madame et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation, dont le rapport a été publié en mars 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre municipalité, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Le **rapport de suivi de l'application des recommandations** portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa publication, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

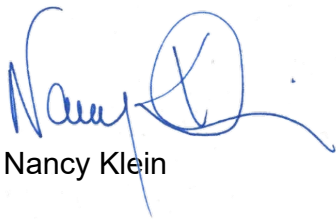
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que l'ensemble des recommandations n'ont pas été appliquées ou n'ont pas donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi de celles-ci auprès de votre municipalité. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que l'ensemble des recommandations formulées soit appliqué de manière satisfaisante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre municipalité quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport de suivi de l'application des recommandations

c. c. M. Guy Ménard, directeur général